



HAUTE - GARONNE

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 21/12/2016

Reçu en préfecture le 21/12/2016

Affiché le

031 283100021 20161208 DE 2016\_46-DE

**Centre de Gestion**  
**de la Fonction Publique Territoriale**  
**de la Haute-Garonne**

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 08 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°2016-46**

**OBJET : Création de 3 postes d'infirmiers en Santé au Travail**

**Ont participé à la présente délibération :**

### **COLLEGE DES COMMUNES**

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, CLEMENT, GRENIER, KARSENTI, Mmes HORN, AMIEL, MM. TENE, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mmes ROQUABERT, KLINGENFUS, M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SAVELLI.

### **COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET.

### **REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES.

## Contenu délibération :

Le Président informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne déploie depuis plusieurs années une politique globale de santé au travail afin que celle-ci devienne une valeur fondamentale dans les pratiques de gestion des ressources humaines des collectivités publiques du département.

Il indique qu'au-delà du fait de permettre aux employeurs publics de se conformer à des obligations de plus en plus exigeantes en matière de santé et de sécurité des agents, cette politique globale peut jouer un rôle de premier plan tant sur la maîtrise des coûts de la masse salariale que sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des ressources humaines.

Le Président fait part aux membres du Conseil d'Administration, comme il l'a déjà indiqué en Conseil d'administration du 29 septembre 2016, de la pénurie de médecins de prévention à laquelle ses services sont confrontés.

**Ainsi, en tenant compte de la démographie actuelle des médecins de l'établissement, 6950 agents ne seraient plus suivis par le service de médecine préventive à compter du mois de mars 2017.**

Le Président informe qu'en date du 23 novembre 2016, les services du CDG31 ont rencontré les services de la Préfecture pour évoquer la mise en place d'un système d'évolution de carrière et de rémunération plus attractif pour de nouveau(x) médecin(s) intéressé(s) par une collaboration avec notre établissement mais également pour fidéliser les ressources actuelles.

Le Président indique également que le CDG31 œuvre, dans le cadre de la coordination des CDG de la région Occitanie, à la sensibilisation du Conseil Supérieur de de la Fonction Publique Territoriale pour la prise en compte des difficultés de mise en œuvre d'un suivi médical des agents territoriaux si une politique volontariste n'est pas déclinée par les pouvoirs publics.

Dans l'attente de validation de ces deux actions et afin de tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation de visites médicales périodiques, le CDG31 propose de favoriser le travail interdisciplinaire au sein de son pôle Travail et Santé.

Pour ce faire, la possibilité de recourir à des infirmiers en santé du travail est envisagée, en prévoyant que cette collaboration soit encadrée par un protocole écrit de répartition des compétences et de responsabilités entre médecins du travail et infirmiers.

Au regard des effectifs actuellement suivis par le CDG31, des visites médicales périodiques devant être réalisées et de l'organisation du service de Médecine Préventive en lien avec la nouvelle organisation du territoire, l'ouverture de 3 postes d'infirmiers en santé au travail est requise.

A défaut de pourvoir statutairement ces emplois, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise les collectivités territoriales à recruter des agents contractuels pour des emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, le recrutement sera ouvert aux candidats titulaires du diplôme français d'Etat d'infirmier et d'une spécialisation en santé au travail possédant une expérience dans le suivi médical des agents, la prévention et le dépistage.

La rémunération sera fixée sur la grille indiciaire des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Les contrats pourront être conclus pour une durée maximale de trois ans renouvelables par décision expresse.

**Au-delà du fait de contribuer à la performance d'une politique publique, portée par le CDG31, de santé et de sécurité des fonctionnaires territoriaux, le recrutement de ces ressources permettrait également de respecter les engagements du CDG31 en termes de visites médicales prévues au terme des conventions signées avec les Structures Publiques Territoriales.**

**Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- De créer 3 postes d'infirmiers en soins généraux à temps complet ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de 2017.

Fait à Labège,  
Le 08 Décembre 2016.

Le Président,

Pierre IZARD